



**Entre surfacturations, détournements, délit d'initié, corruption et prise d'intérêt, l'opinion publique est loin d'avoir égrainé le long chapelet d'incohérences qui accablent aujourd'hui les acteurs, au rang desquels de nombreux membres du gouvernement, ayant pris part à ce que de nombreux jouisseurs, dans leur espièglerie, qualifient aujourd'hui de Covidgate.**

C'est pourtant depuis la mi-juillet 2020 que l'opinion publique a donné de la voix pour exiger des comptes quant à la gestion des fonds alloués à la lutte contre le Coronavirus. Députés, ong, lanceurs d'alerte sur les réseaux sociaux et bien d'autres ne se sont pas léchés les babines, chacun avec une méthode qui lui seyait le mieux, pour réclamer aux membres du gouvernement un bilan en toute transparence. En effet, pour nos sources généralement bien informées, lorsqu'on aborde la question des fonds Covid, il faut faire impérativement faire appel à 5 différentes enveloppes budgétaires allouées à cette cause. Il s'agit principalement du fonds de solidarité créé par le chef de l'Etat Paul Biya, initialement renfloué par ses soins à hauteur d'un milliard de Fcfa et dont le montant dépasserait même les 3 milliards de Fcfa ; d'une facilité de 135,56 milliards de Fcfa accordée par le Fonds monétaire international (Fmi) ; des dons en nature des populations, entreprises et d'organisations diverses ; du compte d'affectation budgétaire de 180 milliards de Fcfa adopté par l'Assemblée nationale ; et enfin du fonds de solidarité pour la santé, qui reçoit, depuis sa création en 1993, 10% des recettes mensuelles en provenance des établissements publics fournissant des soins médicaux primaires. Pour un total d'au moins 318,56 milliards de Fcfa auquel s'ajoutent les différents dons en nature.

Convaincu pour sa part, de l'existence de surfacturations criardes lors de l'achat du matériel sanitaire et dans la construction des infrastructures d'urgence, le député Jean Michel Nintcheu allumait ainsi la première mèche le 13 juillet 2020, lorsqu'il dénonçait dans une tribune, une série de griefs. «L'absence d'avis d'appels d'offres publics dans la fourniture du matériel et des équipements de lutte contre le Covid-19 soulève de forts soupçons de collusion et de délits d'initiés dans les contrats de livraison de tests et autres matériels», avait alors balancé d'entrée de jeu, l'élu du Social Democratic Front (Sdf), avant de s'attaquer à la mercuriale de l'Etat. « On achète une boîte de 100 gants en latex à 10 000 Fcfa contre 3500 Fcfa en pharmacie ; les thermomètres infrarouges coûtent 150 000 Fcfa à l'Etat contre 25 000 Fcfa en pharmacie. (...) Et on peut multiplier ces exemples à l'infini. » il va même questionner dans la foulée, les actes pris par le ministre de la Santé publique (Minsanté), Manaouda Malachie, en ce qui concerne par exemple les marchés spéciaux signés au sein de ce ministère.

## **Relation incestueuse**

Le communiqué signé au terme du processus d'évaluation des offres administratives, financières et techniques par le secrétaire d'Etat chargé des pandémies en date du 5 le octobre 2020, va nous renseigner, comme l'a rappelé cet élu du peuple, qu'entre le 14 mai 2020 et le 19 août 2020, les marchés spéciaux signés pour l'acquisition des équipements, des consommables et la réalisation des prestations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de riposte contre la Covid19, étaient évalués à plus de 50 219 477 924 Fcfa. Au moment où les travaux de restructuration, aménagement et ameublement, et la maîtrise d'œuvre complète de l'ancien bâtiment Orca en Centre spécial de prise en charge des patients Covid-19, étaient chiffrés à plus de 687 724 641 Fcfa, dont 56 047 500 Fcfa. Jean Michel Nintcheu se demandait alors ce qui justifiait qu'un marché de plus d'un demi-milliard de Fcfa soit signé pour la restructuration d'un ancien bâtiment de l'entreprise Orca devant servir à la prise en charge des patients Covid-19, plutôt que de venir en soutien et à moindre coût d'ailleurs, aux cliniques privées disposant déjà d'infrastructures immobilières fonctionnelles ? Si le député indiquait alors que ce dossier avait été torpillé par le ministre de la Santé afin de laisser le champ libre à l'entreprise Mediline Medical, une entreprise créée à la faveur de la survenance de la pandémie de Covid-19 au Cameroun, il n'avait cependant pas manqué de tancer la relation incestueuse qui existait déjà entre Manaouda Malachie et cette entreprise.

Une relation nimbée de soupçons de rétro-commissions. il en veut d'ailleurs pour preuve, les nombreux marchés spéciaux accordés à cette entreprise, comme le renseigne le communiqué n°D13/280/C/Minsanté/R-Covid-19, du 5 octobre 2020, portant publication des résultats d'attribution des marchés et lettre-commandes spéciaux passés pour l'acquisition des équipements, des consommables et la réalisation des prestations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de riposte contre le Covid-19. Ce sont d'ailleurs ces révélations de Jean Michel Nintcheu qui vont attirer l'attention des uns et des autres au point de se questionner sur l'usage fait des dons en nature reçus d'entreprises et autres organisations diverses, à l'instar du stock de 4 000 sacs d'Orca destinés aux couches défavorisées. Si l'on apprendra plus tard que ces sacs avaient été acheminés dans les différentes régions pour distribution, à la diligence des gouverneurs, l'on sera tout de même étonné que cet événement soit passé dans un mutisme atypique, surtout lorsqu'on sait que des cérémonies pareilles sont souvent suivies d'une véritable campagne de médiatisation.

**Source: La Nouvelle**

---